



*Procès-verbal*  
*Le jeudi 24 mai 2001 - n° 26*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 03.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Motion de censure*

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeois) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois, qui a plus que doublé l'écart fiscal entre le Québec et l'Ontario et qui fait en sorte que les Québécois demeurent les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord.

Avant que le débat ne s'engage, M. Bissonnet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion : vingt minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et vingt minutes sont allouées au député indépendant ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeois).

---

À 12 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

**24 mai 2001**

---

La séance reprend à 14 h 03.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 24 mai 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 23 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale – rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 286-20010524)

#### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) dépose :

Un modèle de fiche d'assiduité, accompagné d'une note de service datée du 3 mai 2001 en provenance du ministère de la Famille et de l'Enfance qui s'adresse aux titulaires de permis de centres de la petite enfance et de garderies et contient des instructions quant à l'utilisation de cette fiche.

(Dépôt n° 287-20010524)

**24 mai 2001**

---

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 24 mai 2001, que lui a expédiée madame Suzanne Paquin, secrétaire générale et vice-présidente aux services juridiques de la Société des alcools du Québec, concernant la location d'un garage pour la remise d'un véhicule promotionnel motorisé ainsi que la location d'un espace à Pointe-aux-Trembles pour l'entreposage de matériel d'aménagement.

(Dépôt n° 288-20010524)

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient le vote reporté, à la séance du mercredi 23 mai 2001, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, proposant que la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour : **50**    Contre : **35**    Abstention : **0**

### **Motions sans préavis**

M. Bertrand (Portneuf) présente une motion concernant la réinscription au *Feuilleton et préavis* du rapport de la Commission des institutions intitulé *Les effets socio-économiques et politiques de la Zone de libre-échange des Amériques* ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) présente une motion concernant l'Équipe d'inter-crosse du Québec ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 mai 2001

---

\_\_\_\_\_

Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance et ministre responsable des Aînés, présente une motion concernant la Semaine de l'âge d'or ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

M. J. Baril, ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime, propose :

QU'à l'occasion du décès de monsieur Omer Poiré, garde du corps, qui, au cours de ses vingt-neuf années au gouvernement du Québec, a servi avec dévouement plus de quinze ministres, l'Assemblée nationale offre ses condoléances à son épouse, madame Line Vachon, ainsi qu'à ses deux filles, Geneviève et Catherine.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 169, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 154, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur.

24 mai 2001

---

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la problématique de la violence dans le hockey mineur.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Brouillet, vice-président, donne une directive concernant certains aspects du fonctionnement de la commission plénière. Cette directive a pour but de motiver davantage une décision rendue le 30 mars 2001, au moment où la commission plénière était réunie pour l'étude des crédits supplémentaires n° 2 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001. Dans cette décision, la présidence s'était prononcée sur la place que doivent occuper les députés en commission plénière ainsi que sur la possibilité, pour les députés, d'être accompagnés de non-élus lors des travaux de la commission plénière.

#### **DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE**

Le Règlement est très peu explicite en ce qui a trait au cadre de fonctionnement de la commission plénière. C'est pourquoi il est permis de se référer aux précédents et aux usages pour connaître ce cadre.

Les travaux en commission plénière sont composés essentiellement d'échanges, le plus souvent entre un ministre et le porte-parole de l'opposition officielle concerné par le sujet à l'étude. C'est sans doute pour faciliter et favoriser les échanges entre ces personnes qu'un rapprochement physique existe entre les principaux intervenants. Le ministre occupe généralement la banquette réservée au leader du gouvernement, alors que le porte-parole de l'opposition officielle prend habituellement place sur la banquette du leader de l'opposition officielle. En somme, le cadre de fonctionnement et la nature des débats qui ont lieu en commission plénière sont incompatibles avec l'application intégrale du deuxième alinéa de l'article 32 du Règlement, en vertu duquel les députés doivent occuper la place qui leur a été assignée par le Président.

Selon un usage bien établi, les fonctionnaires et les conseillers des ministres sont admis en commission plénière. Il en est de même pour les conseillers des députés de l'opposition, selon un usage plus récent.

24 mai 2001

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Motion de censure*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de censure présentée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys).

---

M. Bissonnet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée que, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 309 et 312, le débat de fin de séance prévu entre Mme Loïselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) et M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, est reporté à la séance du mardi 29 mai 2001, à 18 heures.

---

Le débat se poursuit sur la motion de censure présentée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Brassard, leader du gouvernement, le vote est reporté aux affaires courantes de la séance du vendredi 25 mai 2001.

---

À 17 h 46, M. Bissonnet, vice-président, suspend les travaux.

---

24 mai 2001

---

La séance reprend à 17 h 59.

**Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Benoit (Orford) à M. Boisclair, ministre de l'Environnement, concernant l'absence de règlement sur l'eau potable (M. Chevrette, ministre des Transports, remplace le ministre pour ce débat) ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Brodeur (Shefford) à M. Chevrette, ministre des Transports, concernant le système de photo-radar.

---

À 18 h 23, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 25 mai 2001, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

24 mai 2001

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, proposant la tenue de consultations particulières :

(Vote n° 27)

**POUR - 50**

Arseneau	Boulianne	Goupil	Marois
Baril	Brassard	Harel	Ménard
<i>(Arthabaska)</i>	Caron	Julien	Morin
Beaulne	Carrier-Perreault	Jutras	Papineau
Beaumier	Chevrette	Kieffer	Paré
Bédard	Côté	Labbé	Pelletier
Bégin	<i>(La Peltrie)</i>	Lachance	<i>(Abitibi-Est)</i>
Bergeron	Cousineau	Landry	Robert
Bertrand	Désilets	Laprise	Rochon
<i>(Charlevoix)</i>	Deslières	Leduc	Signori
Bertrand	Dion	Legault	Simard
<i>(Portneuf)</i>	Duguay	Léger	<i>(Richelieu)</i>
Blanchet	Gendron	Lelièvre	Trudel
Boisclair	Geoffrion	Maltais	Vermette

**CONTRE - 35**

Beauchamp	Dumont	Maciocia	Rochefort
Bélanger	Fournier	MacMillan	Sirros
Benoit	Gautrin	Marcoux	Tranchemontagne
Bergman	Gobé	Marsan	Whissell
Bordeleau	Jérôme-Forget	Middlemiss	Williams
Brodeur	Kelley	Mulcair	
Chagnon	Lafrenière	Normandeau	
Copeman	Lamquin-Éthier	Ouimet	
Delisle	Laporte	Paradis	
Després	Loiselle	Poulin	